Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2024/2026(DEC)

10.2.2025

AMENDEMENTS
1 - 65

Projet de rapport
Joachim Stanisław Brudziński
(PE764.992v02-00)

Décharge 2023: Budget général de l'Union européenne – Comité des régions
(2024/2026(DEC))

Amendement 1
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le Comité des régions (ci-après le «Comité») est une assemblée politique composée de 329 membres élus dans les régions, les villes, les villages et les communes des 27 États membres de l'Union européenne, qui joue un rôle d'organe consultatif des institutions de l'Union et a pour mission de contribuer à l'élaboration des politiques et au processus décisionnel de l'Union du point de vue des collectivités locales et régionales***, *tout en contribuant à rendre l'Union plus efficace et à la rapprocher de ses citoyens***;	B. considérant que le Comité des régions (ci-après le «Comité») est une assemblée politique composée de 329 membres élus dans les régions, les villes, les villages et les communes des 27 États membres de l'Union européenne, qui joue un rôle d'organe consultatif des institutions de l'Union et a pour mission de contribuer à l'élaboration des politiques et au processus décisionnel de l'Union du point de vue des collectivités locales et régionales;

Or. fr

Amendement 2
Csaba Molnár, Claudiu Manda, Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le règlement (UE) 2021/1060[2], qui est entré en vigueur en juillet 2021 et régit la politique de cohésion de l'Union et son financement entre 2021 et 2027, contient des références au principe de partenariat et de gouvernance à multiniveaux, soutenu par le Comité et le Parlement et impliquant la participation des régions;	H. considérant que le règlement (UE) 2021/1060[2], qui est entré en vigueur en juillet 2021 et régit la politique de cohésion de l'Union et son financement entre 2021 et 2027, contient des références au principe de partenariat et de gouvernance à multiniveaux, soutenu par le Comité et le Parlement et impliquant la participation des régions ***et de leurs autorités locales et régionales; soutient résolument le renforcement des investissements de l'Union liés à la résilience régionale et locale dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP)***;

[2] Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/1060/2024-06-30).

[2] Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/1060/2024-06-30).

Or. en

Amendement 3
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les plus de 400 programmes nationaux et régionaux mis en place aux fins de la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'Union au cours de la période de programmation 2021-2027 permettront de mobiliser environ 380 milliards d'EUR, au titre de différents fonds, afin de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels les régions et les ***villes*** de l'Union sont ***confrontées***;	I. considérant que les plus de 400 programmes nationaux et régionaux mis en place aux fins de la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'Union au cours de la période de programmation 2021-2027 permettront de mobiliser environ 380 milliards d'EUR, au titre de différents fonds, afin de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels les régions***, les villes, les villages*** et les ***communes*** de l'Union sont ***confrontés***;

Or. en

Amendement 4

Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. relève, à la lecture du rapport de la Cour, son avis sur une opération effectuée par le Comité en 2023, selon lequel la durée de 10 ans d'un contrat de maintenance de bâtiments n'a pas été justifiée de manière satisfaisante;	4. relève ***avec regret***, à la lecture du rapport de la Cour, son avis sur une opération effectuée par le Comité en 2023, selon lequel la durée de 10 ans d'un contrat de maintenance de bâtiments n'a pas été justifiée de manière satisfaisante;

Or. en

Amendement 5
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***prend acte d'une augmentation*** d'environ 20 % des paiements effectués pour les membres du Comité, qui sont passés de 6 573 307 EUR en 2022 à 7 955 968 EUR en 2013; ces paiements correspondent aux frais de voyage (8 119 paiements), aux indemnités de voyage (4 449 paiements), aux indemnités de réunion pour la participation en présentiel (7 845 paiements) et à la participation à distance (152 paiements);	7. ***regrette l'augmentation*** d'environ 20 % des paiements effectués pour les membres du Comité, qui sont passés de 6 573 307 EUR en 2022 à 7 955 968 EUR en 2013; ces paiements correspondent aux frais de voyage (8 119 paiements), aux indemnités de voyage (4 449 paiements), aux indemnités de réunion pour la participation en présentiel (7 845 paiements) et à la participation à distance (152 paiements);

Or. fr

Amendement 6
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*

8. relève que le budget des missions (crédits pour l'exercice en cours) est resté stable, à ***420 833*** EUR en 2023 (contre ***419 657*** EUR en 2022), le taux d'exécution s'élevant à environ 80 % en 2023 (similaire à 2022); relève que, malgré une augmentation du coût moyen des frais d'hébergement et de déplacement, le budget des missions du Comité est resté stable en raison d'une réduction de 13 % du nombre de missions effectuées en 2023 par rapport à 2022;	8. relève que le budget des missions (crédits pour l'exercice en cours) est resté stable, à ***420 833*** EUR en 2023 (contre ***419 657*** EUR en 2022), le taux d'exécution s'élevant à environ 80 % en 2023 (similaire à 2022); relève que, malgré une augmentation du coût moyen des frais d'hébergement et de déplacement, le budget des missions du Comité est resté stable en raison d'une réduction de 13 % du nombre de missions effectuées en 2023 par rapport à 2022; ***se félicite de ce que l'indemnité allouée à la présidence du Comité (président et 1er vice-président) pour ses frais de voyage et de réunions, financés par le budget général consacré aux frais des membres, soit passée de 71 810 EUR à 62 268 EUR, soit une diminution de 13 %, entre 2022 et 2023; encourage le Comité à poursuivre la rationalisation et la réduction des dépenses dans ce domaine, en veillant à une allocation optimale des ressources conformément aux principes de bonne gestion financière;***

Or. en

Amendement 7
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. observe une augmentation d'environ 19 % des crédits de l'exercice en cours pour les services d'interprétation, qui sont passés de 3,494 millions d'EUR en 2022 à 4,167 millions d'EUR en 2023; prie le Comité d'expliquer les raisons de cette augmentation, étant donné que, dans le même temps, le Comité a fait état d'économies liées à l'utilisation de l'interprétation à distance en 2023;	9. observe ***avec préoccupation*** une augmentation d'environ 19 % des crédits de l'exercice en cours pour les services d'interprétation, qui sont passés de 3,494 millions d'EUR en 2022 à 4,167 millions d'EUR en 2023; prie le Comité d'expliquer les raisons de cette augmentation, étant donné que, dans le même temps, le Comité a fait état d'économies liées à l'utilisation de l'interprétation à distance en 2023;

Or. en

Amendement 8
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. relève que, jusqu'au 23 juillet 2023, l'indemnité forfaitaire de réunion à distance versée par le Comité à ses membres, à leurs suppléants ainsi qu'aux experts des rapporteurs et aux orateurs invités à participer à des réunions à distance ou hybrides s'élevait à 200 EUR; relève en outre qu'à cette date, de nouvelles règles en la matière sont entrées en vigueur, fixant l'indemnité forfaitaire de réunion à distance à 50 % de l'indemnité ordinaire de réunion, laquelle s'élève à 359 EUR, soit 179,50 EUR; note, dans ce contexte, une diminution significative du montant total versé pour les indemnités de réunion à distance, qui est passé de ***1 742 000*** EUR en 2021 et ***489 600*** EUR en 2022 à ***32 632*** EUR en 2023, tandis que les dépenses globales liées à la ligne budgétaire 1004 («Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes») ont considérablement augmenté, passant d'environ 6,6 millions d'EUR en 2022 à environ 8 millions d'EUR en 2023, principalement en raison d'un retour marqué aux réunions en présentiel en 2023 et de l'augmentation des prix liés aux déplacements à la suite de la pandémie de COVID-19;	10. relève que, jusqu'au 23 juillet 2023, l'indemnité forfaitaire de réunion à distance versée par le Comité à ses membres, à leurs suppléants ainsi qu'aux experts des rapporteurs et aux orateurs invités à participer à des réunions à distance ou hybrides s'élevait à 200 EUR; relève en outre qu'à cette date, de nouvelles règles en la matière sont entrées en vigueur, fixant l'indemnité forfaitaire de réunion à distance à 50 % de l'indemnité ordinaire de réunion, laquelle s'élève à 359 EUR, soit 179,50 EUR; ***estime que, bien que la participation à distance soit un instrument important pour les institutions modernes, étant donné, entre autres, qu'elle réduit les coûts des réunions et permet une participation plus large, l'allocation d'une indemnité pour la participation à distance aux réunions, même si elle est réduite et destinée uniquement à certains types d'événements, est difficile à comprendre pour le public, d'autant plus si l'on tient compte de la différence versée aux membres du Comité et aux membres du CESE pour la participation à distance;*** note, dans ce contexte, une diminution significative du montant total versé pour les indemnités de réunion à distance, qui est passé de ***1 742 000*** EUR en 2021 et ***489 600*** EUR en 2022 à ***32 632*** EUR en 2023, tandis que les dépenses globales liées à la ligne budgétaire 1004 («Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes») ont considérablement augmenté, passant d'environ 6,6 millions d'EUR en 2022 à

environ 8 millions d'EUR en 2023, principalement en raison d'un retour marqué aux réunions en présentiel en 2023 et de l'augmentation des prix liés aux déplacements à la suite de la pandémie de COVID-19;

Or. en

Amendement 9
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. se déclare préoccupé par l'augmentation significative des indemnités de déplacement et de réunion versées aux membres du CdR, qui sont passées de 6,6 millions d'EUR en 2022 à 8 millions d'EUR en 2023; invite le Comité à adopter une stratégie claire en matière de rapport coût-efficacité des dépenses de voyage, y compris un recours accru à la participation à distance et aux réunions hybrides afin de réduire les coûts et les émissions inutiles tout en maintenant l'engagement politique;

Or. en

Amendement 10
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions sont tenues de respecter l'égalité des États membres devant les

traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 11
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. invite l'institution à respecter l'égalité des États membres en toute circonstance, à traiter tous les États membres sur un pied d'égalité et à respecter leur souveraineté et leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 12
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. note que, pour 2023, dans le cadre de son plan d'activité annuel, le rapport sur la performance du Comité était fondé sur 25 objectifs, dont la réalisation a été évaluée à l'aide de 80 indicateurs quantitatifs, tandis que les objectifs de la majorité de ces indicateurs (environ 75 %) ont été atteints à hauteur de 90 % ou plus;	12. ***reconnaît que le Comité joue un rôle fondamental dans la contribution aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision de l'Union en représentant les intérêts des collectivités locales et régionales au sein de l'Union;*** note que, pour 2023, dans le cadre de son plan d'activité annuel, le rapport sur la performance du Comité était fondé sur 25 objectifs, dont la réalisation a été

évaluée à l'aide de 80 indicateurs quantitatifs, tandis que les objectifs de la majorité de ces indicateurs (environ 75 %) ont été atteints à hauteur de 90 % ou plus;

Or. en

Amendement 13
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle que le Comité contribue à la politique de l'Union et au processus décisionnel du point de vue des collectivités régionales et locales au sein de l'Union et fournit un cadre visant à renforcer la coopération entre les niveaux local, régional, national et européen et pour rapprocher l'Europe de ses citoyens; déplore que les limitations budgétaires aient compromis la capacité du Comité à réaliser pleinement son objectif de rapprocher les citoyens de l'Union, limitant ainsi la valeur ajoutée du Comité;

Or. en

Amendement 14
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions ont pour but de promouvoir la paix, les valeurs de l'Union et le bien-être de ses peuples, de préserver la paix, de prévenir les conflits et de renforcer la sécurité internationale;

Or. en

Amendement 15
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. compte tenu du rôle important que joue le Comité dans le renforcement de la légitimité démocratique de la législation de l'Union en assurant une coordination active des autorités régionales et locales, soutient le Comité dans ses efforts visant à fournir davantage d'analyses d'impact territorial, conformément aussi au rapport final et aux recommandations de la conférence sur l'avenir de l'Europe;

Or. en

Amendement 16
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite l'institution à s'engager pleinement et à mettre tout en œuvre, en s'aidant de tous les moyens dont elle dispose, pour promouvoir la paix et mettre fin à la guerre en Ukraine dès que possible, ainsi que pour préserver la paix et renforcer la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 17
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. félicite le Comité pour les succès politiques qu'il a obtenus dans ses principaux domaines prioritaires en 2023; note que le Comité mène à bien sa mission au moyen d'avis, qui portent sur des propositions législatives de la Commission (saisines), d'avis d'initiative, qui invitent les institutions de l'Union à agir, et de résolutions, qui soulignent les positions du Comité sur des sujets spécifiques; relève qu'en 2023, le Comité a adopté 53 avis et 6 résolutions, soit une diminution par rapport aux 55 avis et 8 résolutions adoptés en 2022;	13. félicite le Comité pour les succès politiques qu'il a obtenus dans ses principaux domaines prioritaires en 2023; note que le Comité mène à bien sa mission au moyen d'avis, qui portent sur des propositions législatives de la Commission (saisines), d'avis d'initiative, qui invitent les institutions de l'Union à agir, et de résolutions, qui soulignent les positions du Comité sur des sujets spécifiques; relève qu'en 2023, le Comité a adopté 53 avis et 6 résolutions, soit une diminution par rapport aux 55 avis et 8 résolutions adoptés en 2022***, en dépit de l'augmentation des crédits et des effectifs***;

Or. en

Amendement 18
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. encourage le Comité à poursuivre ses travaux sur l'amélioration des performances et de l'efficacité; salue les efforts déployés par le Comité pour introduire des solutions réformatrices et innovantes, rationaliser l'administration et éviter les chevauchements de rôles avec d'autres organes;

Or. en

Amendement 19
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. Demande que les rapports du comité des régions soient mis à disposition des députés européens et du public par le secrétariat du Parlement européen lors des débats et des votes sur l'application e-committee du Parlement européen;

Or. fr

Amendement 20
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît l'impact des travaux du Comité, en particulier de ses avis, dont certains ont été pris en compte dans des résolutions, des positions, des propositions, des rapports, des examens, des conclusions ou des trilogues de la Commission, du Parlement ou du Conseil en 2023; invite le Comité à continuer de fournir aux institutions de l'Union et aux autres bénéficiaires des politiques de l'Union des contributions utiles et pertinentes, telles que des données de terrain et des analyses; se félicite de la participation renforcée du Comité tout au long du cycle politique et législatif de l'Union au moyen d'accords de coopération et de plans d'action avec la Commission, le Parlement et la Banque européenne d'investissement; note qu'en 2023, les membres du Comité ont également rencontré le Conseil et les représentations permanentes et participé aux manifestations organisées par la présidence du Conseil, afin de veiller à ce que les positions du Comité soient prises en compte dans la législation de l'Union; félicite le Comité pour avoir renforcé sa participation aux trilogues législatifs,	16. reconnaît l'impact des travaux du Comité, en particulier de ses avis, dont certains ont été pris en compte dans des résolutions, des positions, des propositions, des rapports, des examens, des conclusions ou des trilogues de la Commission, du Parlement ou du Conseil en 2023; invite le Comité à continuer de fournir aux institutions de l'Union et aux autres bénéficiaires des politiques de l'Union des contributions utiles et pertinentes, telles que des données de terrain et des analyses; se félicite de la participation renforcée du Comité tout au long du cycle politique et législatif de l'Union au moyen d'accords de coopération et de plans d'action avec la Commission, le Parlement et la Banque européenne d'investissement; ***estime que les membres du Comité et du CESE devraient être invités aux réunions parlementaires pertinentes portant sur les questions qui relèvent de leur compétence;*** note qu'en 2023, les membres du Comité ont également rencontré le Conseil et les représentations permanentes et participé aux manifestations organisées par la présidence du Conseil, afin de veiller

notamment en se voyant accorder l'accès, pour la première fois, aux documents des trilogues en 2023;	à ce que les positions du Comité soient prises en compte dans la législation de l'Union; félicite le Comité pour avoir renforcé sa participation aux trilogues législatifs, notamment en se voyant accorder l'accès, pour la première fois, aux documents des trilogues en 2023;

Or. en

Amendement 21
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite le Comité à veiller à une plus grande participation des collectivités régionales et locales au processus décisionnel de l'Union en créant des mécanismes de consultation structurés avec les autorités régionales et locales, y compris les parlements, les communes et les organisations locales de la société civile, avant d'émettre des avis; invite instamment le Comité à plaider en faveur d'un processus de consultation obligatoire sur les questions législatives ayant une incidence significative sur le développement régional et la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 22
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. note qu'un exercice de conformité

et d'efficacité a été lancé en 2023 afin d'établir dans quelle mesure le Comité a respecté les normes de contrôle interne choisies et dans quelle mesure leur application a porté ses fruits; note que cet exercice a montré que la mise en œuvre et l'efficacité des exigences des normes de contrôle interne choisies avaient augmenté par rapport à 2022; encourage le Comité à poursuivre ses efforts pour renforcer encore le niveau de conformité et le degré d'efficacité des mesures de contrôle interne en place;

Or. en

Amendement 23
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. note, en ce qui concerne son nouveau cadre de contrôle interne, que le Comité a mis en œuvre une nouvelle méthodologie pour les contrôles ex post***,*** ***qui, en*** 2023, ***s'est concentrée*** sur le salaire de base et le temps de travail, 55 dossiers ayant été vérifiés; relève en outre qu'en 2023, le Comité a renouvelé son exercice de conformité et d'efficacité afin d'évaluer le degré de respect par le Comité de certaines normes de contrôle interne et l'efficacité de leur mise en œuvre; félicite le Comité pour l'amélioration dont il fait état en la matière par rapport aux résultats de l'exercice 2022; constate avec satisfaction, en ce qui concerne la nouvelle politique en matière de postes sensibles, qu'en 2023, le Comité a procédé à un examen analytique visant à déterminer le niveau de risque de chaque poste et, partant, son niveau de sensibilité, ainsi que les mesures nécessaires pour atténuer ces risques;	17. note, en ce qui concerne son nouveau cadre de contrôle interne, que le Comité a mis en œuvre une nouvelle méthodologie pour les contrôles ex post ***à partir de 2023, dans le but de simplifier et d'aligner l'approche sur la pratique des autres institutions de l'Union, les contrôles ex post étant désormais centralisés, en lieu et place de la pratique décentralisée antérieure; relève qu'en*** 2023, ***les contrôles ex post se sont concentrés*** sur le salaire de base et le temps de travail, 55 dossiers ayant été vérifiés***, et que l'estimation statistique du taux d'erreur caractérisant la population de référence était de 0 %***; relève en outre qu'en 2023, le Comité a renouvelé son exercice de conformité et d'efficacité afin d'évaluer le degré de respect par le Comité de certaines normes de contrôle interne et l'efficacité de leur mise en œuvre; félicite le Comité pour l'amélioration dont il fait état en la matière par rapport aux résultats de l'exercice 2022; constate avec

satisfaction, en ce qui concerne la nouvelle politique en matière de postes sensibles, qu'en 2023, le Comité a procédé à un examen analytique visant à déterminer le niveau de risque de chaque poste et, partant, son niveau de sensibilité, ainsi que les mesures nécessaires pour atténuer ces risques;

Or. en

Amendement 24
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. relève qu'à la fin de 2023, le Comité comptait au total 559 agents (experts nationaux détachés, intérimaires, personnel intramuros et stagiaires non inclus), contre 533 en 2022; relève qu'à la fin de l'année 2023, 74 agents contractuels, contre 56 agents contractuels en 2022, et 96 agents temporaires, contre 89 agents temporaires en 2022, étaient employés par le Comité, dont 21 agents contractuels avaient un contrat à durée indéterminée, 53 agents contractuels avaient un contrat à durée déterminée, 53 agents temporaires occupaient des postes permanents avec un contrat à durée déterminée, 50 agents temporaires avaient un contrat à durée indéterminée et 3 agents temporaires occupaient un poste temporaire (dans deux cas avec un contrat à durée indéterminée et, dans le cas du secrétaire général, pour une durée déterminée de cinq ans); constate, en outre, que le Comité emploie 5 agents intérimaires et 12 agents externes qui travaillent sur place, ce qui ne comprend pas les prestataires de services externes dans les domaines de la logistique et de l'informatique; note qu'en 2023, le taux d'occupation des postes inscrits au tableau des effectifs était de 98 % (contre	19. relève qu'à la fin de 2023, le Comité comptait au total 559 agents (experts nationaux détachés, intérimaires, personnel intramuros et stagiaires non inclus), contre 533 en 2022; relève qu'à la fin de l'année 2023, 74 agents contractuels, contre 56 agents contractuels en 2022, et 96 agents temporaires, contre 89 agents temporaires en 2022, étaient employés par le Comité, dont 21 agents contractuels avaient un contrat à durée indéterminée, 53 agents contractuels avaient un contrat à durée déterminée, 53 agents temporaires occupaient des postes permanents avec un contrat à durée déterminée, 50 agents temporaires avaient un contrat à durée indéterminée et 3 agents temporaires occupaient un poste temporaire (dans deux cas avec un contrat à durée indéterminée et, dans le cas du secrétaire général, pour une durée déterminée de cinq ans); constate, en outre, que le Comité emploie 5 agents intérimaires et 12 agents externes qui travaillent sur place, ce qui ne comprend pas les prestataires de services externes dans les domaines de la logistique et de l'informatique; ***espère que l'augmentation des effectifs peut être raisonnablement justifiée;*** note qu'en

96 % en 2022) et que le taux de rotation était de 6,6 % (contre 10,8 % en 2022);

2023, le taux d'occupation des postes inscrits au tableau des effectifs était de 98 % (contre 96 % en 2022) et que le taux de rotation était de 6,6 % (contre 10,8 % en 2022);

Or. en

Amendement 25
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions promeuvent la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 26
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. observe une augmentation du recours du Comité aux agents contractuels et aux agents temporaires (qui représentent jusqu'à 26 % du personnel du Comité); relève, à la lecture du questionnaire, que cette dépendance est due en particulier à l'absence de listes de réserve EPSO pour les profils d'administrateurs généralistes depuis 2018; s'inquiète de ce que la stabilité à long terme et la continuité des activités du Comité soient menacées par le manque d'attractivité des contrats à durée déterminée; ***soutient le Comité dans ses efforts pour relever ces défis, par exemple en organisant des concours internes; prie***	20. observe une augmentation du recours du Comité aux agents contractuels et aux agents temporaires (qui représentent jusqu'à 26 % du personnel du Comité); relève, à la lecture du questionnaire, que cette dépendance est due en particulier à l'absence de listes de réserve EPSO pour les profils d'administrateurs généralistes depuis 2018; s'inquiète de ce que la stabilité à long terme et la continuité des activités du Comité soient menacées par le manque d'attractivité des contrats à durée déterminée; ***demande au*** Comité d'informer l'autorité de décharge des concours ***contractuels, temporaires et***

le Comité d'informer l'autorité de décharge des concours ***de ce type*** organisés en 2024;

permanents organisés en 2024;

Or. fr

Amendement 27
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. observe une augmentation du recours du Comité aux agents contractuels et aux agents temporaires (qui représentent jusqu'à 26 % du personnel du Comité); relève, à la lecture du questionnaire, que cette dépendance est due en particulier à l'absence de listes de réserve EPSO pour les profils d'administrateurs généralistes depuis 2018; s'inquiète de ce que la stabilité à long terme et la continuité des activités du Comité soient menacées par le manque d'attractivité des contrats à durée déterminée; soutient le Comité dans ses efforts pour relever ces défis, par exemple en organisant des concours internes; prie le Comité d'informer l'autorité de décharge des concours de ce type organisés en 2024;	20. observe une augmentation du recours du Comité aux agents contractuels et aux agents temporaires (qui représentent jusqu'à 26 % du personnel du Comité); relève, à la lecture du questionnaire, que cette dépendance est due en particulier à l'absence de listes de réserve EPSO pour les profils d'administrateurs généralistes depuis 2018; s'inquiète de ce que la stabilité à long terme et la continuité des activités du Comité soient menacées par le manque d'attractivité des contrats à durée déterminée; ***souligne qu'il est important de disposer d'un personnel permanent pour maintenir les compétences, la continuité et un environnement de travail productif;*** soutient le Comité dans ses efforts pour relever ces défis, par exemple en organisant des concours internes; prie le Comité d'informer l'autorité de décharge des concours de ce type organisés en 2024;

Or. en

Amendement 28
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. observe une augmentation du	20. observe une augmentation du

recours du Comité aux agents contractuels et aux agents temporaires (qui représentent jusqu'à 26 % du personnel du Comité); relève, à la lecture du questionnaire, que cette dépendance est due en particulier à l'absence de listes de réserve EPSO pour les profils d'administrateurs généralistes depuis 2018; s'inquiète de ce que la stabilité à long terme et la continuité des activités du Comité soient menacées par le manque d'attractivité des contrats à durée déterminée; ***soutient*** le Comité ***dans ses efforts pour relever ces défis, par exemple en organisant des concours internes***; prie le Comité d'informer l'autorité de décharge des concours de ce type organisés en 2024;	recours du Comité aux agents contractuels et aux agents temporaires (qui représentent jusqu'à 26 % du personnel du Comité); relève, à la lecture du questionnaire, que cette dépendance est due en particulier à l'absence de listes de réserve EPSO pour les profils d'administrateurs généralistes depuis 2018; s'inquiète de ce que la stabilité à long terme et la continuité des activités du Comité soient menacées par le manque d'attractivité des contrats à durée déterminée; ***note que*** le Comité ***a organisé un concours interne de généralistes pour cinq grades (AST/SC1, AST1, AST3, AD5 et AD7) en 2024; soutient le Comité dans ses efforts pour relever ces défis***; prie le Comité d'informer l'autorité de décharge des concours de ce type organisés en 2024;

Or. en

Amendement 29
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. note qu'à la fin de l'année 2023, le Comité employait 56,9 % de femmes et 43,1 % d'hommes; recommande des mesures visant à renforcer l'inclusivité dans les avis de vacance et à encourager une plus forte participation des femmes à des fonctions d'encadrement supérieur et intermédiaire, y compris une représentation équilibrée au sein des jurys de concours, des possibilités de formation ciblées pour les femmes qui aspirent à des postes d'encadrement, et la promotion d'arrangements de travail plus souples;

Or. en

Amendement 30

Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. déplore que la parité entre les hommes et les femmes n'ait pas encore été atteinte aux postes de direction du CdR; invite le Comité à adopter des objectifs contraignants en matière d'équilibre hommes-femmes pour l'encadrement supérieur et à exiger des États membres qu'ils désignent à la fois un candidat masculin et une candidate féminine pour les nominations au CdR afin d'améliorer la représentation à tous les niveaux;

Or. en

Amendement 31
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. se félicite que, le 7 juillet 2022, le Comité ait adopté une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action quinquennal en matière de diversité et d'inclusion pour la période 2022-2026; reconnaît les progrès significatifs accomplis dans ce cadre, notamment une augmentation sensible de la proportion de femmes occupant des postes d'encadrement supérieur, qui est passée de 37,5 % en 2022 à 44,4 % en 2023; encourage le Comité à poursuivre ses efforts et soutient l'objectif ultime consistant à parvenir à un équilibre hommes-femmes;

Or. en

Amendement 32
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. relève qu'à la suite d'un projet pilote sur un régime de travail hybride et d'une enquête de satisfaction du personnel lancée en 2022, le Comité a adopté, le 1er janvier 2024, une décision qui prévoit un régime de travail hybride et un programme de travail hebdomadaire personnalisé pour chaque membre du personnel, ainsi que la possibilité de travailler à domicile jusqu'à 60 % du temps de travail (sauf pour les catégories de personnel incompatibles avec le télétravail) et de travailler depuis un lieu situé hors de la ville d'affectation jusqu'à 15 jours par an;	21. relève qu'à la suite d'un projet pilote sur un régime de travail hybride et d'une enquête de satisfaction du personnel lancée en 2022, le Comité a adopté, le 1er janvier 2024, une décision qui prévoit un régime de travail hybride et un programme de travail hebdomadaire personnalisé pour chaque membre du personnel, ainsi que la possibilité de travailler à domicile jusqu'à 60 % du temps de travail (sauf pour les catégories de personnel incompatibles avec le télétravail) et de travailler depuis un lieu situé hors de la ville d'affectation jusqu'à 15 jours par an; ***reconnaît que ces mesures visent à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée tout en préservant l'efficacité opérationnelle et la satisfaction du personnel;***

Or. en

Amendement 33
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. ***relève*** que 18 cas d'épuisement professionnel ***(contre 16*** en 2022***) ont été signalés au Comité en 2023***; constate en outre que le Comité a réussi à réintégrer 16 membres du personnel en 2023 après une absence de longue durée consécutive à un épuisement professionnel, grâce à un suivi personnalisé relatif aux congés maladie de longue durée; se félicite des mesures préventives prises par le Comité pour	23. ***se déclare vivement préoccupé par le fait*** que 18 cas d'épuisement professionnel ***ont été signalés au Comité en 2023, ce qui représente une augmentation par rapport aux 16 cas signalés*** en 2022***; souligne l'incidence sociale et professionnelle importante de l'épuisement professionnel sur le bien-être et les performances du personnel***; constate en outre que le Comité a réussi à

réduire les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel; se félicite, à cet égard, des mesures de prévention adoptées par le service médical ainsi que des conférences de sensibilisation, des formations et des cours organisés par le Comité;	réintégrer 16 membres du personnel en 2023 après une absence de longue durée consécutive à un épuisement professionnel, grâce à un suivi personnalisé relatif aux congés maladie de longue durée; se félicite des mesures préventives prises par le Comité pour réduire les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel; se félicite, à cet égard, des mesures de prévention adoptées par le service médical ainsi que des conférences de sensibilisation, des formations et des cours organisés par le Comité; ***insiste cependant sur la nécessité de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de l'épuisement professionnel et favoriser un environnement de travail plus sain;***

Or. en

Amendement 34
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. relève que 18 cas d'épuisement professionnel (contre 16 en 2022) ont été signalés au Comité en 2023; constate en outre que le Comité a réussi à réintégrer 16 membres du personnel en 2023 après une absence de longue durée consécutive à un épuisement professionnel, grâce à un suivi personnalisé relatif aux congés maladie de longue durée; se félicite des mesures préventives prises par le Comité pour réduire les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel; se félicite, à cet égard, des mesures de prévention adoptées par le service médical ainsi que des conférences de sensibilisation, des formations et des cours organisés par le Comité;	23. relève ***avec inquiétude*** que 18 cas d'épuisement professionnel (contre 16 en 2022) ont été signalés au Comité en 2023; constate en outre que le Comité a réussi à réintégrer 16 membres du personnel en 2023 après une absence de longue durée consécutive à un épuisement professionnel, grâce à un suivi personnalisé relatif aux congés maladie de longue durée; se félicite des mesures préventives prises par le Comité pour réduire les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel; se félicite, à cet égard, des mesures de prévention adoptées par le service médical ainsi que des conférences de sensibilisation, des formations et des cours organisés par le Comité;

Or. en

Amendement 35
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. note qu'en 2023, le Comité a continué à sensibiliser aux mesures mises en place pour prévenir et combattre le harcèlement au travail, conformément à sa décision du 26 avril 2021 relative à la protection de la dignité au travail, à la gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement, notamment par des orientations dédiées, une communication interne et l'organisation de plusieurs séances d'information à l'intention du personnel et de l'encadrement; se félicite en particulier de l'organisation de cinq sessions de formation sur la prévention du harcèlement moral et sexuel et sur le thème «Respect et dignité pour une équipe hautement performante» en 2023;	24. note qu'en 2023, le Comité a continué à sensibiliser aux mesures mises en place pour prévenir et combattre le harcèlement au travail, conformément à sa décision du 26 avril 2021 relative à la protection de la dignité au travail, à la gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement, notamment par des orientations dédiées, une communication interne et l'organisation de plusieurs séances d'information à l'intention du personnel et de l'encadrement; se félicite en particulier de l'organisation de cinq sessions de formation sur la prévention du harcèlement moral et sexuel et sur le thème «Respect et dignité pour une équipe hautement performante» en 2023; ***constate en outre avec satisfaction qu'aucun cas nouveau, en cours ou clôturé de harcèlement sexuel n'a été signalé durant l'année;***

Or. en

Amendement 36
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. note qu'en 2023, le Comité a continué à sensibiliser aux mesures mises en place pour prévenir et combattre le harcèlement au travail, conformément à sa décision du 26 avril 2021 relative à la protection de la dignité au travail, à la	24. note qu'en 2023, le Comité a continué à sensibiliser aux mesures mises en place pour prévenir et combattre le harcèlement au travail, conformément à sa décision du 26 avril 2021 relative à la protection de la dignité au travail, à la

gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement, notamment par des orientations dédiées, une communication interne et l'organisation de plusieurs séances d'information à l'intention du personnel et de l'encadrement; se félicite en particulier de l'organisation de cinq sessions de formation sur la prévention du harcèlement moral et sexuel et sur le thème «Respect et dignité pour une équipe hautement performante» en 2023;	gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement, notamment par des orientations dédiées, une communication interne et l'organisation de plusieurs séances d'information à l'intention du personnel et de l'encadrement; se félicite en particulier de l'organisation de cinq sessions de formation sur la prévention du harcèlement moral et sexuel et sur le thème «Respect et dignité pour une équipe hautement performante» en 2023 ***et recommande de pérenniser cette initiative***;
	Or. en

Amendement 37
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. relève qu'en ***2022***, le Comité employait du personnel représentant tous les pays de l'Union (et un agent de nationalité ukrainienne), certains d'entre eux étant surreprésentés (par exemple la Belgique); salue les efforts supplémentaires du Comité visant à équilibrer la répartition géographique entre le personnel en ciblant un public plus large grâce à la publication sur son site internet et sur les médias sociaux d'appels à manifestation d'intérêt pour le personnel contractuel et temporaire; demande au Comité d'informer l'autorité de décharge des résultats de ce type de mesures;	26. relève qu'en ***2023***, le Comité employait du personnel représentant tous les pays de l'Union (et un agent de nationalité ukrainienne), certains d'entre eux étant surreprésentés (par exemple la Belgique); salue les efforts supplémentaires du Comité visant à équilibrer la répartition géographique entre le personnel en ciblant un public plus large grâce à la publication sur son site internet et sur les médias sociaux d'appels à manifestation d'intérêt pour le personnel contractuel et temporaire***; déplore le manque persistant d'équilibre géographique au sein du personnel du Comité, certaines nationalités restant surreprésentées par rapport à d'autres; encourage le Comité à intensifier ses efforts pour parvenir à une répartition géographique plus équilibrée, en particulier au niveau de l'encadrement***; demande au Comité d'informer l'autorité de décharge des résultats de ce type de mesures;

Or. en

Amendement 38
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. se félicite de la participation du Bureau des stages du Comité, pour la deuxième fois consécutive, à la session intitulée «Débouchés professionnels pour les jeunes Roms» en avril 2023; salue l'initiative visant à présenter le programme de stages du Comité à de jeunes participants motivés, roms et non roms, ce qui témoigne d'un engagement fort en faveur de la promotion de l'inclusivité, de la diversité et de l'égalité des chances; encourage la poursuite et l'expansion de ces initiatives afin de renforcer la participation des communautés sous-représentées et de développer une main-d'œuvre européenne plus inclusive;

Or. en

Amendement 39
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne l'équilibre hommes-femmes dans l'encadrement, avec une augmentation du pourcentage de femmes aux postes d'encadrement intermédiaire (de 29,7 % en 2022 à 32,5 % en 2023) et aux postes d'encadrement supérieur (de 37,5 % en 2022 à 44,4 % en 2023);

Or. en

Amendement 40
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. regrette que le pourcentage de femmes occupant des postes d'encadrement supérieur et intermédiaire reste faible en 2023, malgré la nomination d'une nouvelle directrice en 2023 et un certain nombre d'efforts visant à attirer davantage de femmes aux postes d'encadrement; se félicite néanmoins que le Comité considère comme un facteur important l'équilibre hommes-femmes au sein de son personnel, en particulier de l'encadrement supérieur, et invite le Comité à améliorer la situation;

Or. en

Amendement 41
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite le Comité à réaliser un audit annuel de la diversité et à publier des données ventilées par genre, nationalité et catégorie d'emploi; prie instamment le Comité de prendre de nouvelles mesures pour accroître la représentation des États membres sous-représentés au sein de son personnel;

Or. en

Amendement 42
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite l'institution à tirer des enseignements et des conclusions sur ses propres règles et procédures internes à la lumière de la révision du règlement intérieur et du code de conduite du Parlement réalisée en septembre 2023; recommande toutefois à l'institution de réfléchir à des mesures supplémentaires et plus solides pour lutter contre la fraude et protéger pleinement les intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 43
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite l'institution à évaluer en quoi le cadre réglementaire du Parlement européen visant à éviter la corruption et la fraude a échoué et a permis la participation active de députés européens à un réseau de type mafieux qui s'est livré à des actes de corruption et de blanchiment d'argent pendant plusieurs années sans être repéré;

Or. en

Amendement 44
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. note que ***l'OLAF*** a traité deux dossiers en 2023: une affaire relative à des activités lucratives extérieures présumées d'un membre du Comité et une autre relative à des allégations de récidive concernant des activités extérieures non autorisées menées par un membre du personnel; relève que, dans le premier cas, aucune enquête de l'OLAF n'a été ouverte au motif d'un manque de proportionnalité entre les ressources nécessaires pour mener une enquête et les résultats escomptés, tandis que le Comité a estimé qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts au motif que les membres du Comité ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'Union et qu'ils ne sont pas tenus de déclarer leurs activités professionnelles, pour lesquelles ils peuvent être rémunérés pour les mandats locaux ou régionaux qu'ils occupent; relève, en ce qui concerne ce dernier cas, que l'OLAF a ouvert une enquête qui a débouché sur deux recommandations, que le Comité a mises en œuvre en ouvrant une procédure disciplinaire à l'encontre du membre du personnel concerné et en recouvrant les revenus liés aux activités extérieures non autorisées de cette personne; rappelle que l'affaire clôturée en 2022 qui concernait des allégations de malversations financières, de harcèlement et de mauvaise gestion au sein d'un service conjoint du Comité et du CESE a donné lieu à un exercice de gestion des conflits impliquant les personnes concernées et à un plan d'action en cinq points; constate avec satisfaction, à la lecture du rapport de suivi du Comité sur la décision de décharge du Parlement portant sur l'exécution budgétaire du Comité pour l'exercice 2022, que ce plan d'action a été pleinement mis en œuvre à la fin de 2023;	28. note que ***l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)*** a traité deux dossiers en 2023: une affaire relative à des activités lucratives extérieures présumées d'un membre du Comité et une autre relative à des allégations de récidive concernant des activités extérieures non autorisées menées par un membre du personnel; relève que, dans le premier cas, aucune enquête de l'OLAF n'a été ouverte au motif d'un manque de proportionnalité entre les ressources nécessaires pour mener une enquête et les résultats escomptés, tandis que le Comité a estimé qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts au motif que les membres du Comité ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'Union et qu'ils ne sont pas tenus de déclarer leurs activités professionnelles, pour lesquelles ils peuvent être rémunérés pour les mandats locaux ou régionaux qu'ils occupent; relève, en ce qui concerne ce dernier cas, que l'OLAF a ouvert une enquête qui a débouché sur deux recommandations, que le Comité a mises en œuvre en ouvrant une procédure disciplinaire à l'encontre du membre du personnel concerné et en recouvrant les revenus liés aux activités extérieures non autorisées de cette personne; rappelle que l'affaire clôturée en 2022 qui concernait des allégations de malversations financières, de harcèlement et de mauvaise gestion au sein d'un service conjoint du Comité et du CESE a donné lieu à un exercice de gestion des conflits impliquant les personnes concernées et à un plan d'action en cinq points; constate avec satisfaction, à la lecture du rapport de suivi du Comité sur la décision de décharge du Parlement portant sur l'exécution budgétaire du Comité pour l'exercice 2022, que ce plan d'action a été pleinement mis en œuvre à la fin de 2023;

Or. en

Amendement 45
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. prie instamment le Comité de renforcer la détection et la prévention des conflits d'intérêts en introduisant une période de carence obligatoire pour les membres sortants avant qu'ils ne puissent exercer des activités de lobbying ou de conseil impliquant les institutions de l'Union; demande la publication proactive de toutes les décisions de récusation prises par ses membres en raison de conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement 46
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. relève qu'aucun cas de dénonciation de dysfonctionnements n'a été signalé au Comité en 2023, à l'exception des informations reçues de l'OLAF au sujet d'un cas de dénonciation de dysfonctionnements visant un membre du personnel du Comité, qui a finalement été rejeté par l'OLAF; note que le Comité n'a pas adopté de nouvelles mesures concernant les lanceurs d'alerte en 2023 et a continué à s'appuyer sur les mesures en place depuis 2015 et à les promouvoir au moyen de formations sur l'éthique;	31. relève qu'aucun cas de dénonciation de dysfonctionnements n'a été signalé au Comité en 2023, à l'exception des informations reçues de l'OLAF au sujet d'un cas de dénonciation de dysfonctionnements visant un membre du personnel du Comité, qui a finalement été rejeté par l'OLAF; note que le Comité n'a pas adopté de nouvelles mesures concernant les lanceurs d'alerte en 2023 et a continué à s'appuyer sur les mesures en place depuis 2015 et à les promouvoir au moyen de formations sur l'éthique; ***est***

favorable à des formations obligatoires et régulières à l'éthique, tant pour le personnel que pour l'encadrement;

Or. en

Amendement 47
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. relève qu'aucun cas de dénonciation de dysfonctionnements n'a été signalé au Comité en 2023, à l'exception des informations reçues de l'OLAF au sujet d'un cas de dénonciation de dysfonctionnements visant un membre du personnel du Comité, qui a finalement été rejeté par l'OLAF; note que le Comité n'a pas adopté de nouvelles mesures concernant les lanceurs d'alerte en 2023 et a continué à s'appuyer sur les mesures en place depuis 2015 et à les promouvoir au moyen de formations sur l'éthique;	31. relève qu'aucun cas de dénonciation de dysfonctionnements n'a été signalé au Comité en 2023, à l'exception des informations reçues de l'OLAF au sujet d'un cas de dénonciation de dysfonctionnements visant un membre du personnel du Comité, qui a finalement été rejeté par l'OLAF; note que le Comité n'a pas adopté de nouvelles mesures concernant les lanceurs d'alerte en 2023 et a continué à s'appuyer sur les mesures en place depuis 2015 et à les promouvoir au moyen de formations sur l'éthique ***et d'actions de sensibilisation***;

Or. en

Amendement 48
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. note que le Comité a mis en place une série de mesures et d'actions antifraude applicables à ses membres et à son personnel, qui sont mises en œuvre par différents services; constate avec satisfaction, à la lecture du questionnaire, que le Comité s'est engagé à renforcer	32. note que le Comité a mis en place une série de mesures et d'actions antifraude applicables à ses membres et à son personnel, qui sont mises en œuvre par différents services; constate avec satisfaction, à la lecture du questionnaire, que le Comité s'est engagé à renforcer

encore les mesures antifraude existantes en adoptant une stratégie antifraude en 2025; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée sur ce point;

encore les mesures antifraude existantes en adoptant une stratégie antifraude en 2025; ***encourage le Comité à faciliter des formations régulières et obligatoires en matière de lutte contre la fraude dans le cadre de cette stratégie;*** demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée sur ce point;

Or. en

Amendement 49
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. note que le Comité a mis en place une série de mesures et d'actions antifraude applicables à ses membres et à son personnel, qui sont mises en œuvre par différents services; constate avec satisfaction, à la lecture du questionnaire, que le Comité s'est engagé à renforcer encore les mesures antifraude existantes en adoptant une stratégie antifraude en 2025; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée sur ce point;	32. note que le Comité a mis en place une série de mesures et d'actions antifraude applicables à ses membres et à son personnel, qui sont mises en œuvre par différents services***, mais n'a toujours pas mis en place de stratégie antifraude en 2023, en dépit de la demande du Parlement***; constate avec satisfaction, à la lecture du questionnaire, que le Comité s'est engagé à renforcer encore les mesures antifraude existantes en adoptant une stratégie antifraude en 2025; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée sur ce point;

Or. en

Amendement 50
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. note que le Comité a mis en place une série de mesures et d'actions	32. note que le Comité a mis en place une série de mesures et d'actions

antifraude applicables à ses membres et à son personnel, qui sont mises en œuvre par différents services; constate avec satisfaction, à la ***lecture*** du questionnaire, que le Comité s'est engagé à renforcer encore les mesures antifraude existantes en adoptant une stratégie antifraude en 2025; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée sur ce point;	antifraude applicables à ses membres et à son personnel, qui sont mises en œuvre par différents services; constate avec satisfaction, à la ***suite de la recommandation du Parlement et comme il ressort*** du questionnaire, que le Comité s'est engagé à renforcer encore les mesures antifraude existantes en adoptant une stratégie antifraude en 2025; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée sur ce point;

Or. en

Amendement 51
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. se félicite de la nouvelle «stratégie numérique 2024-2026» du Comité; invite le Comité à accélérer les efforts de transformation numérique en garantissant la mise en œuvre intégrale des flux de travail électroniques, des signatures électroniques et des outils numériques de gestion des dossiers d'ici à 2026, en réduisant les processus sur support papier conformément aux engagements en matière de durabilité et en passant à une administration plus dématérialisée;

Or. en

Amendement 52
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. constate avec satisfaction que 90 % des projets de simplification par la numérisation dans le cadre de l'initiative «Going for IMPact» ont été pleinement mis en œuvre à la fin de 2023; relève en outre que d'autres gains d'efficacité ont été obtenus grâce à un projet informatique visant à définir le meilleur outil de gestion électronique des flux de travail basés sur des formulaires, de sorte que bon nombre des processus du Comité ont commencé à être simplifiés et numérisés grâce aux outils Microsoft 365; constate avec satisfaction que le Comité utilise des modules de passation de marchés tels que e-Tendering, e-Notices, e-Submission, MyWorkplace, ainsi que la signature électronique qualifiée pour la signature des contrats, laquelle a été mise en place en 2023; se félicite de l'adoption par le Comité de lignes directrices internes sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, qui jettent les bases d'éventuelles solutions futures;	35. constate avec satisfaction que 90 % des projets de simplification par la numérisation dans le cadre de l'initiative «Going for IMPact» ont été pleinement mis en œuvre à la fin de 2023; relève en outre que d'autres gains d'efficacité ont été obtenus grâce à un projet informatique visant à définir le meilleur outil de gestion électronique des flux de travail basés sur des formulaires, de sorte que bon nombre des processus du Comité ont commencé à être simplifiés et numérisés grâce aux outils Microsoft 365; constate avec satisfaction que le Comité utilise des modules de passation de marchés tels que e-Tendering, e-Notices, e-Submission, MyWorkplace, ainsi que la signature électronique qualifiée pour la signature des contrats, laquelle a été mise en place en 2023; se félicite de l'adoption par le Comité de lignes directrices internes sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, qui jettent les bases d'éventuelles solutions futures***, et plaide pour la mise en place de formations obligatoires régulières sur l'utilisation en toute sécurité de l'intelligence artificielle***;

Or. en

Amendement 53
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. note que le Comité n'a été confronté à aucune cyberattaque en 2023, à l'exception de certaines attaques par déni de service contre le site web du Comité hébergé en externe; retient, à la lecture du questionnaire, les outils et stratégies dont dispose le Comité pour le suivi des menaces en temps réel et l'identification	37. note que le Comité n'a été confronté à aucune cyberattaque en 2023, à l'exception de certaines attaques par déni de service contre le site web du Comité hébergé en externe; retient, à la lecture du questionnaire, les outils et stratégies dont dispose le Comité pour le suivi des menaces en temps réel et l'identification

des vulnérabilités dans ses systèmes; félicite le Comité d'avoir respecté les normes en matière d'évaluation des risques liés à la cybersécurité, ainsi que d'avoir mis en place un système fondé sur des plans de réaction aux incidents, des mesures de rétablissement et les enseignements tirés; constate avec satisfaction que le Comité et le CESE ont adopté le cadre de cybersécurité NIST en mettant l'accent, en 2023, sur les principes suivants: «protéger» et «détecter»;	des vulnérabilités dans ses systèmes; félicite le Comité d'avoir respecté les normes en matière d'évaluation des risques liés à la cybersécurité, ainsi que d'avoir mis en place un système fondé sur des plans de réaction aux incidents, des mesures de rétablissement et les enseignements tirés; constate avec satisfaction que le Comité et le CESE ont adopté le cadre de cybersécurité NIST en mettant l'accent, en 2023, sur les principes suivants: «protéger» et «détecter»; ***encourage le Comité à sensibiliser davantage ses membres et son personnel à la cybersécurité, à procéder régulièrement à des évaluations des risques liés à son infrastructure informatique et à veiller à ce que sa cyberdéfense fasse régulièrement l'objet d'audits et de tests;***
	Or. en

Amendement 54
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. demande à l'institution d'adresser au Parlement européen et à sa commission du contrôle budgétaire des recommandations sur de nouveaux moyens de lutter contre les abus et les utilisations abusives des fonds de l'Union, en s'appuyant sur sa propre expérience institutionnelle et les enseignements tirés des affaires passées, et de partager les bonnes pratiques, puisqu'il a été prouvé que les intérêts financiers de l'Union européenne n'étaient pas bien protégés au Parlement, comme l'ont révélé l'affaire pénale et les enquêtes; estime que le Parlement pourrait bénéficier d'un regard neuf en la matière et de la contribution de l'institution;

Or. en

Amendement 55
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. se félicite des économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier la coopération étroite établie au niveau administratif avec le CESE, avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique et de l'informatique, 470 membres du personnel et environ 60 millions d'EUR (hors dépenses liées aux salaires) ayant été mutualisés par les deux institutions en 2023; constate avec satisfaction que le Comité a encore étendu sa coopération avec le CESE en exploitant des synergies supplémentaires grâce à des services médicaux conjoints et au registre central commun de protection des données ainsi qu'aux opérations de traitement fondées sur l'accord de responsabilité conjointe signé par le Comité et le CESE en 2023;	43. se félicite des économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier la coopération étroite établie au niveau administratif avec le CESE, avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique et de l'informatique, 470 membres du personnel et environ 60 millions d'EUR (hors dépenses liées aux salaires) ayant été mutualisés par les deux institutions en 2023; constate avec satisfaction que le Comité a encore étendu sa coopération avec le CESE en exploitant des synergies supplémentaires grâce à des services médicaux conjoints et au registre central commun de protection des données ainsi qu'aux opérations de traitement fondées sur l'accord de responsabilité conjointe signé par le Comité et le CESE en 2023; ***invite une nouvelle fois le Comité à poursuivre et à élargir cette coopération à d'autres domaines afin d'éviter les doubles emplois et de rationaliser davantage les coûts de fonctionnement des services disponibles dans les locaux partagés par le comité et le CESE; invite le Comité et le CESE à examiner la possibilité de créer une administration unique pour leurs services communs, en conservant des directions ou des unités distinctes pour les services traitant de questions liées à leurs mandats spécifiques et indépendants;***

Or. en

Amendement 56
Caterina Chinnici

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. se félicite des économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier la coopération étroite établie au niveau administratif avec le CESE, avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique et de l'informatique, 470 membres du personnel et environ 60 millions d'EUR (hors dépenses liées aux salaires) ayant été mutualisés par les deux institutions en 2023; constate avec satisfaction que le Comité a encore étendu sa coopération avec le CESE en exploitant des synergies supplémentaires grâce à des services médicaux conjoints et au registre central commun de protection des données ainsi qu'aux opérations de traitement fondées sur l'accord de responsabilité conjointe signé par le Comité et le CESE en 2023;	43. se félicite des économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier la coopération étroite établie au niveau administratif avec le CESE, avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique et de l'informatique, 470 membres du personnel et environ 60 millions d'EUR (hors dépenses liées aux salaires) ayant été mutualisés par les deux institutions en 2023; constate avec satisfaction que le Comité a encore étendu sa coopération avec le CESE en exploitant des synergies supplémentaires grâce à des services médicaux conjoints et au registre central commun de protection des données ainsi qu'aux opérations de traitement fondées sur l'accord de responsabilité conjointe signé par le Comité et le CESE en 2023; ***encourage le Comité et le CESE à poursuivre leurs efforts pour développer davantage la coopération et les synergies;***

Or. en

Amendement 57
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. invite le Comité à approfondir sa coopération avec le Parlement européen

et la Commission en instaurant un dialogue annuel structuré entre ses représentants et les législateurs de l'Union sur les principaux dossiers législatifs ayant une incidence sur le développement régional, la politique climatique et la cohésion sociale; prie instamment le Comité d'envisager des initiatives conjointes avec les commissions REGI et ENVI du Parlement européen afin de promouvoir les investissements régionaux durables;

Or. en

Amendement 58
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. se félicite de la révision, en 2023, de l'accord de coopération entre le Comité et le Parlement en vue de sa signature définitive en 2024; soutient la coopération du Comité avec plusieurs commissions parlementaires, intergroupes et directions générales du Parlement et estime qu'il est essentiel que les membres du Comité et du CESE soient régulièrement et systématiquement invités aux échanges parlementaires pertinents, y compris aux réunions des commissions, sur les questions qu'ils traitent;

Or. en

Amendement 59
Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. relève que les activités de communication du Comité se concentrent sur les relations avec la presse, l'organisation d'événements, les contenus numériques et les médias sociaux, avec un budget total (crédits de l'exercice en cours) d'environ 2,8 millions d'EUR en 2023; déplore le très faible taux d'exécution des paiements dans ces domaines (de 24,70 % à 48,20 %); constate néanmoins un taux d'exécution élevé en ce qui concerne les crédits C8 (reportés de 2022 à 2023), compris entre 98 % et 100 %; demande au Comité de prendre des mesures pour améliorer sa planification budgétaire en ce qui concerne les postes budgétaires liés à la communication;	46. relève que les activités de communication du Comité se concentrent sur les relations avec la presse, l'organisation d'événements, les contenus numériques et les médias sociaux, avec un budget ***très élevé et un*** total (crédits de l'exercice en cours) d'environ 2,8 millions d'EUR en 2023; déplore le très faible taux d'exécution des paiements dans ces domaines (de 24,70 % à 48,20 %); constate néanmoins un taux d'exécution élevé en ce qui concerne les crédits C8 (reportés de 2022 à 2023), compris entre 98 % et 100 %; demande au Comité de prendre des mesures pour améliorer sa planification budgétaire en ce qui concerne les postes budgétaires liés à la communication;

Or. fr

Amendement 60
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. relève que les activités de communication du Comité se concentrent sur les relations avec la presse, l'organisation d'événements, les contenus numériques et les médias sociaux, avec un budget total (crédits de l'exercice en cours) d'environ 2,8 millions d'EUR en 2023; déplore le très faible taux d'exécution des paiements dans ces domaines (de 24,70 % à 48,20 %); constate néanmoins un taux d'exécution élevé en ce qui concerne les crédits C8 (reportés de 2022 à 2023), compris entre 98 % et 100 %; ***demande au*** Comité ***de*** prendre des mesures pour améliorer sa planification budgétaire en ce qui concerne les postes budgétaires liés à la communication;	46. relève que les activités de communication du Comité se concentrent sur les relations avec la presse, l'organisation d'événements, les contenus numériques et les médias sociaux, avec un budget total (crédits de l'exercice en cours) d'environ 2,8 millions d'EUR en 2023; déplore le très faible taux d'exécution des paiements dans ces domaines (de 24,70 % à 48,20 %); constate néanmoins un taux d'exécution élevé en ce qui concerne les crédits C8 (reportés de 2022 à 2023), compris entre 98 % et 100 %; ***invite le*** Comité ***à*** prendre des mesures pour améliorer sa planification budgétaire en ce qui concerne les postes budgétaires liés à la communication;

Or. en

Amendement 61
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis invite l'institution à s'abstenir de promouvoir, de diffuser et de soutenir l'idéologie de genre et «woke», et à respecter le traité et ses dispositions ainsi que l'identité nationale des États membres, inhérente à leurs structures fondamentales, à leur histoire, à leur religion et à leurs traditions;

Or. en

Amendement 62
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. note avec satisfaction les résultats obtenus par le Comité en matière de promotion des politiques et programmes de l'Union aux niveaux local et régional, d'amélioration de la portée de ses travaux consultatifs et d'amélioration de sa visibilité et de son impact; prend acte, dans ce contexte, des actions de communication du Comité en 2023 dans des domaines tels que: la cohésion (par exemple la campagne «Promouvoir la cohésion en tant que valeur fondamentale de l'Union» dans le cadre de la Semaine européenne des régions et des villes, qui réunit plus de ***8 000*** participants); le changement climatique (par exemple la campagne «Construire des communautés locales résilientes et	47. note avec satisfaction les résultats obtenus par le Comité en matière de promotion des politiques et programmes de l'Union aux niveaux local et régional, d'amélioration de la portée de ses travaux consultatifs et d'amélioration de sa visibilité et de son impact; ***note que la stratégie de communication du Comité vise à rehausser son profil institutionnel et politique en tant que porte-parole des régions, des villes, des villages et des communes de l'Union, tout en mettant en avant les contributions essentielles de ses membres pour rapprocher les politiques de l'Union des citoyens et favoriser l'engagement aux niveaux local et régional;*** prend acte, dans ce contexte, des

innovantes»); la démocratie (par exemple la campagne «Un nouveau chapitre pour la démocratie européenne», avec ***1 400*** inscriptions de participants à la 14e conférence EuropCom); le développement rural (congrès 2023 de l'Association européenne LEADER); félicite le Comité pour l'augmentation du nombre de personnes inscrites au réseau des conseillers régionaux et locaux de l'UE (de ***2 307*** en 2022 à ***3 000*** en 2023) et pour le nombre de participants au programme des jeunes élus (qui est passé de 775 en 2022 à 836 en 2023);

actions de communication du Comité en 2023 dans des domaines tels que: la cohésion (par exemple la campagne «Promouvoir la cohésion en tant que valeur fondamentale de l'Union» dans le cadre de la Semaine européenne des régions et des villes, qui réunit plus de ***8 000*** participants); le changement climatique (par exemple la campagne «Construire des communautés locales résilientes et innovantes»); la démocratie (par exemple la campagne «Un nouveau chapitre pour la démocratie européenne», avec ***1 400*** inscriptions de participants à la 14e conférence EuropCom); le développement rural (congrès 2023 de l'Association européenne LEADER); félicite le Comité pour l'augmentation du nombre de personnes inscrites au réseau des conseillers régionaux et locaux de l'UE (de ***2 307*** en 2022 à ***3 000*** en 2023) et pour le nombre de participants au programme des jeunes élus (qui est passé de 775 en 2022 à 836 en 2023);

Or. en

Amendement 63
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 47 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	47 bis. salue les efforts déployés par le Comité pour sensibiliser davantage les gouvernements régionaux et les communautés locales, notamment l'expansion du réseau des conseillers régionaux et locaux de l'UE et le programme des jeunes élus; invite le Comité à allouer des ressources supplémentaires pour soutenir les programmes régionaux de renforcement des capacités qui donnent aux collectivités locales les moyens de mieux mettre en

œuvre les politiques de l'Union;

Or. en

Amendement 64
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. relève ***le succès*** du Comité en ce qui concerne la sensibilisation aux médias, comme le montrent les indicateurs globaux pour 2023, avec notamment 13 210 mentions dans les médias, une augmentation de 129 % du nombre de visiteurs en ligne et de 11 % du nombre d'abonnés; constate qu'en ce qui concerne l'engagement numérique, le Comité n'a pas atteint son objectif pour 2023; note qu'à la fin de 2023, le Comité comptait 200 000 abonnés sur ses canaux de médias sociaux, soit 15 % de plus qu'en 2022, dont 57 603 abonnés sur X (anciennement Twitter) (soit une augmentation de 5 %), 61 170 sur Facebook (+ 5 %), 68 613 sur LinkedIn (+ 31 %) et 15 392 sur Instagram (+ 47 %);	48. relève ***l'échec relatif*** du Comité en ce qui concerne la sensibilisation aux médias, comme le montrent les indicateurs globaux pour 2023, avec notamment 13 210 mentions dans les médias, une augmentation de 129 % du nombre de visiteurs en ligne et de 11 % du nombre d'abonnés; constate qu'en ce qui concerne l'engagement numérique, le Comité n'a pas atteint son objectif pour 2023; note qu'à la fin de 2023, le Comité comptait 200 000 abonnés sur ses canaux de médias sociaux, soit 15 % de plus qu'en 2022, dont 57 603 abonnés sur X (anciennement Twitter) (soit une augmentation de 5 %), 61 170 sur Facebook (+ 5 %), 68 613 sur LinkedIn (+ 31 %) et 15 392 sur Instagram (+ 47 %);

Or. fr

Amendement 65
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. afin de renforcer la viabilité financière et l'indépendance du Comité des régions, propose que l'organe consultatif passe à un modèle de financement autonome fondé sur des

redevances d'adhésion. Ces redevances seront perçues auprès d'une série de parties prenantes, y compris les collectivités locales et régionales (régions, comtés, provinces, communes et villes), et d'autres entités participant activement aux travaux du Comité. La structure des redevances sera échelonnée, avec des taux reflétant la taille et le niveau d'engagement des entités adhérentes. Les recettes générées seront exclusivement utilisées pour couvrir les coûts opérationnels, et les rapports financiers annuels garantiront la transparence dans l'utilisation des fonds. La mise en œuvre progressive de ce modèle devrait réduire progressivement la dépendance à l'égard du budget général de l'UE, avec pour objectif l'autosuffisance totale d'ici à 2028;

Or. en